Ecole St Martin
6 rue de Vern
35410 Nouvoitou
tél : 02.99.37.40.76
eco35.st-martin.nouvoitou@e-c.bzh

Année scolaire 2023-2024

Règlement de la garderie

Préambule

L'école St Martin met à disposition des familles dont les enfants fréquentent les classes maternelles et primaires un accueil périscolaire.
Le présent règlement définit les conditions d'accueil et les rapports entre les usagers de ce service et l'Ecole St Martin.

Article I : Horaires

Matin : 7h30 – 8h35 Soir : 16h55 – 19h (18h30 le vendredi soir)

Article II : Inscription

La garderie est ouverte à tous les enfants de l'école sans réservation préalable.
Cependant pour bénéficier de ce service, les familles devront obligatoirement avoir complété la fiche de renseignements à retourner dans le dossier de rentrée.

Article III : Tarifs - Facturation

Maternelle et primaire : 1,05 € / demi-heure.
Pour les élèves de moins de 6 ans, cette somme peut être déduite à 50% des impôts. Il suffit de nous faire la demande d'un justificatif lors de la déclaration.
Le montant mensuel est reporté et sur la facture du mois.

Article IV : Fonctionnement :

La facturation se fait au temps réel de garde (en arrondissant à la demi-heure supérieure).
Exemple : enfant gardé de 16h55 à 17h45. Le temps pris en compte sera 50min, soit 2,10 €.
Prévoir un goûter pour les enfants qui restent en garderie.

Article V : Dépassement horaire

En cas de circonstance exceptionnelle, les parents qui ne pourront être présents à l'heure de la fermeture devront le signaler par téléphone au 02 99 37 40 76.
En cas de retard après 19h00 sauf le vendredi 18h30, il sera demandé aux familles un forfait de 10 € par tranche de ¼ heure supplémentaire. Au bout de ¾ heures, la gendarmerie sera contactée.